

POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Version en vigueur – juin 2026

RÉFÉRENTE HANDICAP

Aline VICTOR – Fondatrice d'AVi'Sé
AVi'Sé – L'expertise en nutrition santé

Tél : 06 84 11 99 55

Email : aline.avise@gmail.com

La référente handicap est votre interlocutrice privilégiée pour toute question relative à l'accessibilité et à l'adaptation des formations. La confidentialité est garantie.

1. ENGAGEMENT D'AVi'Sé

AVi'Sé s'engage à garantir l'égal accès à ses formations pour toute personne, quels que soient sa situation de handicap, sa pathologie ou ses besoins spécifiques. Cet engagement s'inscrit dans le respect des textes légaux en vigueur, notamment :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle
- Référentiel National Qualité (RNQ) – Qualiopi, Indicateur 1 et critères associés

2. DÉFINITION DU HANDICAP

Constitue un handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

3. TYPES DE HANDICAP PRIS EN COMPTE

AVi'Sé accompagne les personnes en situation de handicap dans la limite de ses capacités d'adaptation. Certaines situations de handicap lourd nécessitant des aménagements très spécialisés (interprétation en LSF, accompagnement spécifique pour cécité totale) ne peuvent pas être pris en charge par notre structure. Dans ce cas, nous orientons la personne vers un organisme mieux adapté.

Type de handicap	Situations prises en charge	Adaptations proposées
Handicap moteur	Mobilité réduite, difficultés de déplacement ou de manipulation	Accessibilité des locaux, matériel adapté, supports numériques
Handicap visuel partiel	Déficience visuelle partielle, malvoyance	Documents en grands caractères, version numérique, accompagnement oral renforcé
Handicap auditif	Surdité partielle ; sous-titrage disponible uniquement sur les replays (pas en direct)	Supports écrits complets, sous-titrage sur replay Pas de prise en charge LSF
Handicap psychique	Troubles anxieux, dépression, troubles bipolaires...	Aménagement du temps, entretien préalable, cadre rassurant
Handicap cognitif / dys	Dyslexie, dyspraxie, troubles de l'attention...	Pédagogie adaptée, supports simplifiés, temps supplémentaire FALC (Facile à Lire et à Comprendre) si besoin
Maladie invalidante	Pathologies chroniques, cancer, maladies rares...	Aménagement du rythme, pauses, accès à distance si nécessaire
Handicap temporaire	Fracture, opération, convalescence...	Accès à distance, report de session, supports en ligne

Limites de prise en charge

AVi'Sé n'est pas en mesure de prendre en charge : les personnes atteintes de cécité totale, les personnes sourdes nécessitant une interprétation en Langue des Signes Française (LSF) en direct. Le sous-titrage reste disponible uniquement sur les replays de formation.

Pour ces situations, nous vous orientons vers un organisme de formation spécialisé et contacterons si nécessaire des partenaires adaptés (AGEFIPH, FIPHP, MDPH).

4. MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de garantir un accompagnement personnalisé et de qualité, AVi'Sé met en place le processus suivant :

Étape	Intitulé	Description
1	Identification du besoin	Dès l'inscription, la personne est invitée à signaler tout besoin d'adaptation via le formulaire d'inscription ou en contactant directement la référente handicap.
2	Échange confidentiel	Un entretien individuel (téléphonique ou en présentiel) est organisé avec Aline VICTOR afin d'identifier les besoins précis, vérifier la compatibilité avec l'offre de formation et définir les solutions adaptées.
3	Mise en place des adaptations	Les aménagements nécessaires sont définis conjointement avec le bénéficiaire et mis en œuvre avant le démarrage de la formation.
4	Suivi pendant la formation	La référente handicap reste disponible tout au long de la formation pour ajuster les adaptations si nécessaire.
5	Bilan et amélioration continue	Un bilan post-formation permet d'évaluer la pertinence des adaptations et d'améliorer continuellement les pratiques.

5. AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS POSSIBLES

Selon les besoins identifiés, les adaptations suivantes peuvent être proposées :

Adaptations pédagogiques	Adaptations logistiques
✓ Supports de cours en format numérique accessible ✓ Documents en grands caractères si besoin ✓ FALC (Facile à Lire et à Comprendre) si besoin ✓ Temps supplémentaire pour les exercices ✓ Pédagogie individualisée et rythme adapté ✓ Évaluations aménagées ✓ Formation à distance ou en format hybride	✓ Accueil dans un lieu adapté et accessible ✓ Pauses supplémentaires si nécessaire ✓ Aménagement du calendrier de formation ✓ Mobilier adapté ✓ Sous-titrage sur les replays ✓ Orientation vers des organismes spécialisés ✓ Mise en relation avec AGEFIPH / FIPHFP

FALC (Facile à Lire et à Comprendre) : des supports simplifiés, avec phrases courtes et mise en page épurée, peuvent être produits sur demande pour les personnes ayant des difficultés de compréhension du langage écrit standard.

6. CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DE LA PERSONNE

Toutes les informations relatives à la situation de handicap d'un bénéficiaire sont traitées de manière strictement confidentielle. Elles ne sont partagées qu'avec les personnes directement impliquées dans l'organisation de la formation, dans la limite stricte du nécessaire, et avec l'accord explicite de la personne concernée.

Le respect de la dignité, de l'autonomie et de la vie privée de chaque personne est une priorité absolue pour AVi'Sé.

7. MISE À JOUR ET AMÉLIORATION CONTINUE

Ce document est révisé annuellement ou à chaque évolution réglementaire significative. Toute remontée de difficulté d'accessibilité de la part des bénéficiaires est prise en compte dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques d'AVi'Sé.

Document établi par : Aline VICTOR Fondatrice – AVi'Sé Référente handicap 06 84 11 99 55 aline.avise@gmail.com	Date et signature : 05 JUIN 2026 Signature : 
---	--